



SECTION



SARTHE

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Déclaration liminaire CAPL n°2 du 10 octobre 2018

Monsieur le Président,

La DGFIP va une fois de plus payer un lourd tribut à l'effort demandé à la Fonction Publique d'État dans le cadre du programme action publique 2022 .

Le premier ministre a annoncé un nombre de suppressions d'emplois historique et inadmissible dans la fonction publique de l'État : 4500 en 2019 dont 2130 à la DGFIP et plus de 10 000 les années suivantes.

Cette politique guidée par l'obsession de réduction des dépenses publiques aboutit à la destruction programmée des emplois publics et au final du service public.

Ces suppressions s'ajoutent à la pénurie d'effectif qui est déjà criante puisque, depuis 2002 notre administration a vu ses effectifs fondre de plus de 32 000 agents. Vous le constatez vous même lorsque vous écrivez que les agents ne peuvent plus s'absenter pour participer à des formations en raison d'un faible effectif (CTL du 14/06/2018) ou fermetures des sites à certaines heures (CTL du 09/01/2018).

Année après année, ce sont de véritables plans sociaux qui ne disent pas leur nom et qui asphyxient les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail et de plus en plus sur la santé de nos collègues.

Tel un bon petit soldat aux ordres, la DGFIP , la DDFIP 72 fusionnent, regroupent, restructurent afin de pouvoir continuer à assurer ses missions de service public le plus souvent en mode dégradé.

Les suppressions d'emploi couplées aux fermetures de structures, accélérées par l'ASR, se poursuivent à un rythme infernal. Les agents doivent s'adapter à marche forcée aussi bien à de nouvelles méthodes de travail et de management qu'à un criant manque de moyens humains et matériels. Et certains auront même à subir, si notre administration continue ainsi, deux voire trois fermetures de service et une installation dans des locaux qui ne respectent pas les règles en matière de surface. On peut-êtr envisager des suppressions d'emploi : quand les locaux sont trop petits soit on bâtit soit on supprime du personnel pour entrer dans les normes.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

Un méli mélo de transfert, de tours de passe-passe, sans perspective d'avenir sans véritable réflexion puisqu'elle n'est nullement assise sur des principes de relation humaine.

Les réductions d'ouverture de guichet, l'inadaptation des locaux, les sources de RPS qui importent peu, le reste du temps, à l'administration deviennent des arguments de fermetures (on peut y voir une instrumentalisation des compte-rendus de visites des CHSCT).

Sans critère les agents sont à la merci du bon vouloir de quelques-uns qui savent ce qui est bon pour eux. Pas sûr que ce soit la manière la plus efficiente de manager pour maintenir la motivation et l'envie de donner le meilleur de soi-même. La méritocratie a aussi ses limites.

Les CAPistes sont conviés aujourd'hui pour entériner les fruits des restructurations de la DDFIP qui s'assoient sur un argumentaire qui est le sien. Les vœux des agents ne répondent pas à la liberté de choix, ils sont contraints à choisir, à partir ou à perdre leur travail.